

Arrondissement de

Metz



Commune

de

SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBEe-mail : secretariat-mairie.servigny@orange.frmairie : mairie.servigny@orange.fr

Permanence téléphonique :

Mardi et Jeudi de 8h à 12h et de 15h à 19h

Mercredi de 8h à 12h

Attention : Plus de FAX à la Mairie depuis le 30/10/18

Ouverture au public : Mardi et Jeudi de 17h à 19h

Mercredi de 10h à 12h.

INFORMATIONS de la MUNICIPALITÉ

DÉGATS DE LA SÉCHERESSE

La mairie souhaite collecter des dossiers relatifs à la sécheresse de cette année pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle.

Dans le cadre des conditions climatiques de cette été et des dégâts causés en conséquence aux habitations suite aux mouvements de terrains du fait de la sécheresse de l'année 2022 (déshydratations et réhydratations successives des sols avec mouvements différentiels de l'assise des constructions), les propriétaires concernés sont invités à déposer en mairie une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : soit une déclaration faisant état des dégradations apparues et des photos de celles-ci.

Ce dossier ne doit concerner que les dégâts apparus durant l'année civile en cours et devra être déposé en Mairie avant le 11 décembre 2022, délai de rigueur.

En fonction des retours, la collectivité constituera un dossier demandant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2022 auprès des services de l'État.

Dans l'éventualité d'une réponse favorable du classement par l'État de la collectivité en zone sinistrée « sécheresse », une information sera faite dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, victime de sinistre(s), il vous revient d'en faire la déclaration auprès de votre assureur au titre de votre assurance multirisques habitation.



RECENSEMENT DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France et plus particulièrement dans chaque commune, avec pour conséquence de fixer, notamment la participation de l'État au budget de chaque commune et d'ajuster en conséquence l'action publique, les équipements collectifs, les transports, etc.

L'agent recenseur vous remet vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. À défaut, il vous remettra des questionnaires papier qu'il récupérera dans un délai convenu avec vous.

Le recensement se déroule selon des procédures strictes approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le traitement des données est strictement confidentiel (nom, adresse ne sont pas conservés dans les bases de données) et soumis au secret professionnel des agents recenseurs.

Il est recherché une personne souhaitant assurer la fonction d'agent recenseur pour la commune. Profil recherché : être majeur et disponible prioritairement en après-midi du 19 janvier au 18 février 2023 inclus.

Pour renseignements et/ou candidature, contacter la mairie (le mardi et jeudi de 17h00 à 18h00) et le mercredi de 10h00 à 12h00) ou à la permanence des élus (mardi et jeudi de 18h à 19h).





AGENDA DES ANIMATIONS FIN 2022 – DÉBUT 2023



22 octobre à 20h15 23 octobre à 14h30	Soirée et matinée Théâtre avec la troupe « Théâtre Amateur Des Auboris » de Servigny lès Sainte Barbe au foyer socioculturel
6 novembre	Bourse Puériculture organisée par Servigny-Poixe Animations au foyer socioculturel
4 décembre	Moules-Frites organisée par la Communauté de paroisses au foyer socioculturel
11 décembre	Noël des enfants à 15h, organisé par la Municipalité au foyer socioculturel
14 janvier à 15h00	Vœux de la municipalité, accueil des nouveaux habitants, présentation des associations, remise des prix des Maisons Fleuries
15 janvier *	Journée des Aînés et du personnel communal organisée par la Municipalité

*** En raison de planification, il a été décidé de reporter cette journée, initialement prévue en 2022, au 15 janvier 2023.**

SIMPLE ET GRATUIT ! " MA COMMUNE DANS MA POCHE "

Panneau Pocket
L'application
N°1 en France
d'informations et d'alertes

